

Nouvelles pratiques sociales



Chômage : appel au débat

Trente intellectuels français

Volume 8, numéro 2, automne 1995

Les pratiques sociales des années 60 et 70

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301335ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301335ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Trente intellectuels français (1995). Chômage : appel au débat. *Nouvelles pratiques sociales*, 8(2), 169–173. <https://doi.org/10.7202/301335ar>



Les pratiques sociales d'ailleurs

Chômage: appel au débat

Trente intellectuels français

Ce texte a été publié dans un premier temps dans le journal *Le Monde* du 28 juin 1995, puis dans la revue *Transversales Science/Culture*, n° 34, juillet-août 1995. Son intérêt provient d'abord de la fraîcheur des pistes d'analyse présentées concernant le problème de l'exclusion et la façon de s'y attaquer. Il provient aussi du fait qu'il est signé par une trentaine de personnalités françaises qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble et qui ont décidé de se concerter, attendu la gravité de la situation. Ces trente personnalités sont les suivantes : Christine Afriat, Aline Archimbaud, Jacques Archimbaud, Guy Aznar, Jean-Michel Bêlorgey, Annie Berger, Yolant Bresson, Alain Caillé, Annie Dreuille, Bernard Eme, Chantal Euzéby, Xavier Gaullier, François Gèze, Jean-Marc Ferry, André Gorz, Ahmet Insel, Serge Latouche, Jean-Louis Laville, Alain Lipietz, Jean-Paul Maréchal, Daniel Mothé, Antonio Negri, Maurice Pagat, René Passet, Bernard Perret, Valérie Peugeot, Jacques Robin, Guy Roustand, Roger Sue, Patrick Viveret. Nous remercions *Transversales Science/Culture* de nous avoir autorisés à publier ce document qui véhicule des éléments de problématique auxquels *Nouvelles pratiques sociales* et son lectorat s'intéressent hautement. Nous encourageons très fortement les personnes intéressées à la perspective présentée dans ce texte à s'abonner à la revue *Transversales Science/Culture* qui publie tous les deux mois des textes très pertinents et stimulants sur la question de l'évolution du travail salarié et des activités socialement utiles dans une société en mutation profonde. Pour en savoir davantage sur *Transversales Science/Culture*, s'adresser à René Doré au Centre de formation populaire, 3575, boul. Saint-Laurent, local 406, Montréal (Québec) H2X 2T7. Tél. : (514) 842-2548.

Tout le monde le voit : l'économie produit plus mais la société se défait. Le contrat social qui s'était élaboré durant la période industrielle autour du plein-emploi et de l'État-providence ne parvient plus à lui seul à assurer la cohésion nationale. Les responsables politiques ont beau tenter de nous rassurer, il apparaît désormais clairement que les sociétés industrielles occidentales s'enfoncent sans rémission depuis vingt ans dans un chômage massif, qu'elles assistent à l'extension de la pauvreté et à une exclusion à grande échelle. Le modèle de développement économique actuel conduit à la rupture de la cohésion sociale, à la violence et au désespoir. À cette évolution catastrophique il ne pourra pas être apporté de remède aussi longtemps qu'on ignorera les liens qui existent entre les trois mutations que nous subissons :

- *La mutation technologique informationnelle*, qui, en modifiant radicalement la nature même du progrès technique, met en cause le rôle joué par le travail comme matrice du lien social.
- *La mutation économique*, qui aboutit à placer les nouveaux moteurs de la croissance, de plus en plus immatériels, sous la dépendance de conglomérats financiers mondialisés, de mégamachines, sans précédents.
- *La mutation socioculturelle*, qui, d'une part, pousse les individus vers la conquête de leur autonomie et de leur accomplissement personnels mais qui, de l'autre, leur interdit de s'exprimer dans des projets sociaux collectifs qui restent à construire.

Face à ces mutations, conscients de la gravité de la crise que nous traversons, *les signataires du présent appel, économistes, sociologues, journalistes, philosophes, militants des mouvements associatifs et de citoyenneté*, qui tous, à un titre ou un autre, ont eu à réfléchir et à écrire sur la situation actuelle, considèrent qu'il devient urgent de faire passer au second plan les divergences parfois profondes qui les séparent, pour appeler tous ceux qui partagent leur inquiétude, et notamment les chômeurs et les exclus, à engager au plus vite un débat collectif sur les possibilités d'instaurer une politique économique et sociale résolument novatrice. *En Europe, et particulièrement en France, c'est bien un plan d'urgence qu'il s'agit de mettre en place.* L'économie capitaliste de marché se révèle en effet incapable à elle seule de réguler les logiques productivistes qu'elle déclenche et de se mettre au service des hommes. *Il nous faut donc concevoir une économie plurielle où, aux côtés du marché, la logique de l'intérêt collectif et les impératifs du développement durable soient reconnus et où puissent s'édifier des circuits inédits de distribution des richesses, des biens et des services.* Parce qu'il ne peut pas exister à la crise de remèdes seulement technocratiques, il

faut encore aller dans le sens d'un approfondissement de l'exigence démocratique, contribuer à l'éclosion d'une *démocratie plurielle*, qui soit susceptible de s'exercer à tous les niveaux et sur tous les plans de l'existence sociale.

En vue d'avancer vers la réalisation de cette économie et de cette démocratie plurielles, trois voies principales sont à explorer simultanément.

1) Faciliter une redistribution sociale régulière du travail-emploi par la réduction de sa durée. L'objectif est ici de décider d'une politique qui se donne pour tâche de redistribuer de façon continue sur l'ensemble de la population active un volume de travail salarié régulier qui est en voie de contraction inéluctable. Si elle doit faire l'objet d'une loi cadre ainsi que d'un accord interprofessionnel, la réduction de la durée du travail ne doit pas et ne peut pas revêtir une forme unique. La semaine de quatre jours, par exemple, n'est applicable qu'aux salariés stables et à plein temps. Parallèlement à elle, il faut donc prévoir des formules souples pour les actifs employés de manière discontinue et avec des horaires flexibles. Le temps de travail donnant éventuellement droit à un plein revenu devra être évalué à l'échelle d'une ou de plusieurs années et *le temps de travail discontinu susceptible de donner droit à un revenu continu doit être objet de débat*. L'utilisation d'un «deuxième chèque» et les diverses formes de «temps choisi» sont de même à considérer comme des formes de revenu négociables et renouvelables par des négociations collectives. Parce que cette redistribution du travail-emploi doit porter à la fois sur la durée du travail et sur les droits et garanties qui y sont associés, elle implique l'abandon des statuts intermédiaires entre travail et assistance qui fragmentent les différentes composantes de la population active.

2) Reconnaître et développer «l'économie solidaire». De multiples initiatives, surgies d'un peu partout, déplacent aujourd'hui les frontières établies entre l'économique et le social du fait qu'elles ne relèvent principalement ni de l'économie de marché ni de la solidarité étatique. En dépit de leur diversité, elles relèvent toutes d'une logique de l'utilité sociale puisque des personnes s'y associent pour mener en commun des activités contribuant à la fois au renforcement de la cohésion sociale et à la création d'emplois et parce qu'elles tentent d'instaurer une complémentarité entre vrais emplois et formes d'engagement volontaire. Ces initiatives locales n'ont pas seulement un rôle économique. En activant des solidarités de proximité, elles jouent aussi un rôle social, et en permettant une expression et une action reliées à la satisfaction des besoins sociaux, elles se révèlent également politiques. À côté du travail-emploi, tel qu'il existe dans le secteur marchand et dans le service public, il est nécessaire de donner sa cohérence et ses règles à un troisième champ économique qui

prenne en compte des finalités sociales et écologiques. Pour que ce champ puisse acquérir pleinement droit de cité, il convient de le penser comme une forme d'expression privilégiée de l'exigence démocratique. Toutes ces initiatives appellent une politique appropriée, qui fasse place à un soutien aux projets par l'intermédiaire d'une nouvelle forme de négociation sociale mobilisant partenaires sociaux et associations afin de permettre d'attribuer légitimement des financements publics à toutes les activités à forte utilité sociale qui ne pourront pas se développer seulement par la logique marchande. L'enjeu est de rendre la logique économique moins outrancièrement sélective, en résistant là encore à la tentation des « petits boulots » comme à celle de créer un secteur à part pour les chômeurs et en facilitant, au contraire, une logique d'hybridation entre l'économie privée, l'économie publique et l'économie non monétaire. L'économie solidaire n'est pas vouée, en effet, à occuper des chômeurs. Elle vise à créer les conditions pour que chacun puisse s'investir volontairement dans des activités concourant au bien commun. Elle pose la question d'un renouveau de formes de la démocratie directe qui soient susceptibles de compléter et de revivifier la démocratie représentative.

3) Par la redistribution sociale du travail-emploi et la reconnaissance d'une économie solidaire, nos sociétés se reconnaîtraient obligées d'assurer à tous les moyens d'accéder à une identité sociale reconnue. Dans le même esprit, et en vue de faciliter la transition vers un nouveau contrat social, il faut affirmer que nos sociétés se déshonoreraient si elles laissaient subsister certains de ses membres en dessous d'un certain niveau de ressources matérielles nécessaires à la survie économique et sociale. Cela ne saurait se faire par le biais de la seule contrainte ni par celui de mesures « d'insertion » qui ne s'appuieraient que sur une fiction de contrat. Si le Revenu minimum d'insertion (RMI) a assez largement échoué dans l'œuvre de réinsertion qu'il s'assignait, c'est notamment parce qu'il n'a pas su régler dans la pratique cette question de la nécessaire articulation entre obligation, contrat et liberté. Le fait qu'il soit révoquant enferme ses « bénéficiaires » dans le court terme. L'interdiction de le cumuler en principe avec d'autres ressources rejette ceux qui le perçoivent dans la « trappe du chômage » en leur ôtant toute motivation financière à chercher des compléments de ressources. *Il est donc nécessaire d'aller au-delà de l'actuel RMI.* Comment ? C'est sans doute sur cette question que les signataires de la présente déclaration divergent le plus. Certains sont très réticents à l'idée qu'un revenu puisse être distribué sans contrepartie en travail. D'autres estiment au contraire qu'une citoyenneté nouvelle doit reposer sur l'allocation d'un revenu minimum offert à tous indépendamment du montant des revenus, de l'âge ou de la

situation matrimoniale. Mais dans l'immédiat, le souci de la cohésion sociale rend nécessaire d'appliquer sans ambiguïté la règle ayant présidé à la création du RMI et consistant à *accorder l'actuelle prestation du RMI à toute personne ne bénéficiant pas du niveau minimum de ressources garanti, quand bien même les actions de réinsertion envisagées ne pourraient déboucher*. Ce RMI rénové doit en outre être cumulable, dans des conditions plus souples que par le passé avec des ressources complémentaires tirées du travail, à des conditions fiscales qui ne découragent pas la recherche d'activité mais qui soient suffisamment rigoureuses pour ne pas compromettre la signification du SMIC. Le montant horaire de celui-ci devra être scrupuleusement respecté dans tous les cas ; aucune forme d'emploi au rabais n'est tolérable sous prétexte que le salaire viendrait compléter un revenu minimum garanti.

La situation de plus en plus dramatique d'un nombre croissant de jeunes fait qu'il est *nécessaire d'étendre le bénéfice de ce revenu minimum, dans toute la mesure du possible, aux personnes de 18 à 25 ans*. Un revenu minimum complémentaire du même ordre pourrait être expérimenté dans certains domaines professionnels particuliers : par exemple *celui des cultivateurs non compétitifs sur le marché mondial ou celui des artistes*. Loin de signifier un désengagement de la part de l'État et de la société, l'assouplissement des conditions de délivrance du revenu minimum doit s'accompagner de la création d'espaces et d'équipements publics permettant, grâce à l'intégration de chacun dans des activités socialisatrices, le développement de l'auto-activité, de l'autoproduction, de l'autoformation et des échanges coopératifs. Tout ceci implique un renversement de perspective du travail social, substituant aux tâches de contrôle un rôle de soutien à l'expression individuelle et collective ; aux tâches de suivi une fonction d'accompagnement de projets socio-économiques et culturels. Ce qui implique, encore, la passation de contrats collectifs d'insertion et l'institution d'une représentation publiquement reconnue des chômeurs afin d'associer versement d'une allocation, création de lien social et nouvelles formes de négociation démocratique.

Toutes ces mesures sont immédiatement réalisables – tant sur un plan financier que technique, économique ou moral –, pour peu qu'on en mesure pleinement l'urgence et la nécessité. Pour peu aussi qu'on comprenne bien la nécessaire interdépendance de ces trois séries de mesures. *Nous appelons donc à l'ouverture immédiate du débat le plus large sur les orientations ici proposées.*